

En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

5 crédits	30.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	De Cordt Yves ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Le sujet du cours est l'entreprise, en tant qu'institution sociale et agent économique qui tente d'atteindre la forme, la taille, la structure et l'organisation idéales dans un marché de référence. Cela implique, notamment, d'acquérir une connaissance approfondie et critique des règles afférentes au fonctionnement des organes de décision et de gestion de la société commerciale, qui constitue la structure juridique " idéal-type " de l'entreprise, ainsi que des dispositions relatives aux réorganisations et à la mobilité des sociétés commerciales. Le droit des structures de l'entreprise couvre les sujets suivants : - notion et caractéristiques de l'entreprise : entreprises privées, entreprises publiques, entreprises publiques autonomes, secteur marchand / non marchand, partenariat public-privé; - structure juridique et gouvernance de l'entreprise (principes et techniques d'organisation et de contrôle des pouvoirs au sein d'une société commerciale et d'un groupe de sociétés, procédures de décision), en ce compris la prise en compte des stakeholders ; - groupements contractuels, restructurations et réorganisations de l'entreprise, avec les problèmes de droit de la concurrence que cela implique (les fusions/scissions, les apports/cessions d'universalité ou de branche d'activités, les offres publiques d'acquisition et les cessions privées de participation de contrôle, .); - la mobilité des entreprises et leur liberté d'établissement (fusions transfrontalières, transfert de siège social, société européenne) - l'appréhension de l'entreprise par le droit social et par le droit fiscal (la relation " capital-travail ", les relations collectives de travail, les mécanismes d'association du personnel à la gestion et aux résultats de la société, la fiscalité des groupes de sociétés, le traitement fiscal des restructurations de sociétés...); - la guidance et la sauvegarde de l'entreprise en difficulté; - les responsabilités pénale et sociétale de l'entreprise. Le cours s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et porte essentiellement sur les droits belge et européen. Certaines problématiques font cependant l'objet d'une approche de droit comparé ou d'une analyse économique du droit.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours a pour but de permettre à l'étudiant d'approfondir, dans une perspective interdisciplinaire, sa connaissance des structures juridiques de l'entreprise, selon une approche " dynamique et évolutive ". L'étudiant est amené à répondre à un certain nombre de questions. Comment fonctionne l'entreprise ? Comment s'adapte-t-elle à son environnement économique et social et réagit-elle aux exigences des marchés ? Comment fait-elle preuve de transparence ? Comment modifie-t-elle sa taille ? Comment transfère-t-elle son siège social ? Comment son contrôle peut-il être cédé ? Plus précisément, les objectifs sont les suivants : - comprendre et maîtriser les concepts relatifs aux structures de l'entreprise; - avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés; - être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets; - comprendre et remettre en question les justifications éthiques, sociologiques et économiques des dispositions légales et des recommandations de soft law; - établir des liens entre les champs économique et juridique. Le cours constitue l'un des quatre piliers de la finalité " entreprise " et est donc conçu en synergie avec les cours d'analyse économique de l'entreprise, de droit du patrimoine de l'entreprise et de droit des personnes de l'entreprise. Ce cours fait partie d'une finalité cohérente. Les titulaires des cours de la finalité forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Dans toute la mesure du possible et compte tenu du nombre des étudiants inscrits, le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives. Le titulaire illustre son cours d'exemples et invite les étudiants à appliquer la connaissance nouvellement acquise à des situations concrètes.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Dans le cadre de ce cours, les étudiants sont évalués de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • durant le quadrimestre : évaluation continue certificative (40% de la note finale) : <ul style="list-style-type: none"> • <i>optionnel</i> : à l'issue de chaque cours, les étudiants qui le souhaitent enverront, via Moodle ou par email, un compte-rendu indiquant, en maximum 2 pages, ce qu'ils en ont retenu et les 3 questions (d'examen) qu'il suscite; • <i>obligatoire</i> : à la fin du quadrimestre, chaque étudiant remettra un travail final de 10 pages sur un sujet libre. • en session : examen oral ou écrit selon l'évolution de la crise sanitaire (60% de la note finale).
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Le cours s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire et porte essentiellement sur les droits belge et européen. Certaines problématiques font cependant l'objet d'une approche de droit comparé ou d'une analyse économique du droit.</p> <p>Eu égard au nombre d'étudiants, le cours est donné sous forme magistrale par une équipe d'enseignants et de conférenciers possédant une expertise et une expérience dans les différents domaines du droit des sociétés.</p> <p>En 2020-2021, en raison de l'évolution de la crise sanitaire, les cours seront dispensés, à raison de 12 séances, en mode "comodal", à savoir simultanément en « présentiel » et en « distanciel », via le streaming du cours donné à une partie de l'auditoire présente sur place. Par un processus de rotation/tournante, chaque étudiant sera présent en faculté pour la moitié des séances et suivra l'autre moitié à distance au même horaire.</p> <p>L'enseignement magistral n'exclut pas que des questions soient posées aux étudiants pendant le cours et que des discussions y soient organisées. Les étudiants sont vivement encouragés à réagir à ce qui est dit au cours et à poser des questions.</p> <p>Certains cours sont basés sur des cas pratiques ou des questions d'actualité. La lecture préparatoire ou complémentaire de documents est conseillée aux étudiants.</p> <p>Il est possible que soient confiés aux étudiants des recherches d'informations et des travaux personnels en vue de leur apprendre à maîtriser les dispositions légales et réglementaires du droit de l'entreprise, à les analyser de manière critique et à résoudre des problèmes déterminés dans les domaines concernés.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le cours a pour but de permettre à l'étudiant d'approfondir, dans une perspective interdisciplinaire, sa connaissance des structures juridiques de l'entreprise, selon une approche « <i>dynamique et évolutive</i> ». L'étudiant est amené à répondre à un certain nombre de questions. Comment fonctionne l'entreprise ? Comment s'adapte-t-elle à son environnement économique et social et réagit-elle aux exigences des marchés ? Comment fait-elle preuve de transparence ? Comment modifie-t-elle sa taille ? Comment transfère-t-elle son siège social ? Comment son contrôle peut-il être cédé ?...</p> <p>Le cours a également pour objectif de préparer l'étudiant à exercer des fonctions de haut niveau au sein du monde économique et social - que ce soit dans une entreprise, un cabinet d'avocats ou une institution publique. Il fournit aux étudiants concernés les outils pratiques et théoriques qui leur permettront d'exercer de telles fonctions.</p> <p>Plus précisément, les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre et maîtriser les concepts relatifs aux structures de l'entreprise; • avoir une connaissance rigoureuse et approfondie des dispositions légales et des principes généraux enseignés; • être capable d'analyser les applications jurisprudentielles de ces règles et principes et de les appliquer à des cas concrets; • comprendre et critiquer les justifications éthiques, sociologiques et économiques des dispositions légales & <i>soft law</i>; • établir des liens entre les champs économique et juridique. <p>Le cours constitue l'un des quatre piliers de la finalité « <i>entreprise</i> » et est donc conçu en synergie avec les cours d'analyse économique de l'entreprise, de droit du patrimoine de l'entreprise et de droit des personnes de l'entreprise.</p> <p>Le sujet du cours est l'entreprise, en tant qu'institution sociale et agent économique qui tente d'atteindre la forme, la taille, la structure et l'organisation idéales dans un marché de référence. Cela implique, notamment, d'acquérir une connaissance approfondie et critique des règles afférentes au fonctionnement des organes de décision et de gestion de la société commerciale, qui constitue la structure juridique « <i>idéal-type</i> » de l'entreprise, ainsi que des dispositions relatives aux réorganisations et à la mobilité des sociétés commerciales.</p> <p>Le droit des structures de l'entreprise couvre, notamment, les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structure juridique et gouvernance de l'entreprise (principes et techniques d'organisation & contrôle des pouvoirs, procédures de décision, cession d'actions...); • restructurations & réorganisations (fusions/scissions, OPA...); • la mobilité des entreprises et leur liberté d'établissement (fusions transfrontalières & transfert de siège social) • la responsabilité sociétale de l'entreprise.
<p>Ressources en ligne</p>	<p>En ce qui concerne les conférenciers/intervenants extérieurs, des présentations <i>Powerpoint</i> et, le cas échéant, des supports écrits sont diffusés sur <i>Moodle</i> la veille ou le lendemain de chaque leçon.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>J. Malherbe, Y. De Cordt, Ph. Lambrecht, Ph. Malherbe & H. Culot, <i>Précis de droit des sociétés</i>, 5e éd., Bruxelles, Larcier, 2020, disponible au service-cours.</p>

Autres infos	L'étudiant vient à l'examen avec les codes de son choix et peut se constituer sa propre farde de textes législatifs. Aucune maison d'édition n'est imposée ni recommandée.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Force majeure

Méthodes d'enseignement	<p>Eu égard au nombre d'étudiants, le cours est donné sous forme magistrale par une équipe d'enseignants et de conférenciers possédant une expertise et une expérience dans les différents domaines du droit des sociétés.</p> <p>En raison de l'évolution de la crise sanitaire, 6 cours ont été dispensés en mode "comodal", à savoir simultanément en « présentiel » & en « distanciel » (via le streaming du cours donné à une partie de l'auditoire présente sur place, l'autre partie suivant le cours à distance) et 6 cours ont été donnés en full distanciel.</p> <p>Les sujets suivant ont été abordés cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les critères de choix de la structure juridique de l'entreprise • La nouvelle SRL • La responsabilité sociétale des entreprises • La gouvernance d'entreprise et la responsabilité des administrateurs • Les conventions d'actionnaires limitant la cessibilité des actions et organisant le pouvoir • Les conventions de cession d'actions • La mise en œuvre d'un plan d'option sur actions • Les opérations de <i>private equity</i> • Les OPA • La mobilité des sociétés • Les liquidations
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>La matière sur laquelle portera l'évaluation est celle des conférences et cours donnés durant le quadrimestre (documents et présentations <i>Powerpoint</i>). Une liste de questions d'examens sera communiquée aux étudiant(e)s avant le blocus.</p> <p>Les étudiants sont évalués de deux manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • durant le quadrimestre : plan A & plan B : évaluation continue certificative optionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • à l'issue de chaque cours, les étudiants qui le souhaitent m'auront envoyé, par email, un compte-rendu indiquant, en maximum 2 pages, ce qu'ils en ont retenu et les 3 questions (d'examen) qu'il suscite; • à la fin du quadrimestre, chaque étudiant peut remettre un travail final de 10 à 15 pages sur un sujet libre. • en session : plan A & plan B : examen oral, quelle que soit l'évolution de la crise sanitaire. • les questions - choisies dans la liste communiquée aux étudiants avant le blocus - seront ouvertes et l'étudiant devra y répondre après un bref instant de réflexion mais pas un long moment de préparation.

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		